

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Dijon
Canton de Dijon VI

Commune de
Corcelles-les-Monts

PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2022 A 19H15
(DATE DE CONVOCATION : 09 SEPTEMBRE 2022)

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Michaël LEGRAND, Monique LEMAIRE, Patrick PARISE, Emanuela PALHEIRO

Absent : /

Excusé : /

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

Ordre du jour

00 - Approbation du précédent compte-rendu

01 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de Flavignerot

02 - ONF : Proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2023, parcelles 10 et 13

03 - Renouvellement de conventions avec la SPA et le RAPAPPEL

04 - Eclairage Public : débat et décision sur l'opportunité d'éteindre une partie de la nuit

05 - Informations et questions diverses

00 - Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

⇒ Arrivée de Michaël LEGRAND à 19h30 et de Patrick PARISE à 19h40

01 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de Flavignerot

Les déchets verts de la commune de Flavignerot sont collectés et entreposés dans la benne prévue à cet effet sur le site de l'ancienne déchèterie. Les employés communaux relèvent à chaque dépôt le volume déposé en provenance de Flavignerot. Il est proposé de rédiger un avenant à la convention de mise à disposition signée avec la commune de Flavignerot pour intégrer le coût du stockage et de traitement de ces déchets. La location de la benne ne sera pas facturée. Seuls seront pris en compte les rotations pour vider la benne (115€ HT pour 30 m3) et le coût du traitement des déchets (30€/tonne). Le montant facturé à Flavignerot sera calculé au prorata du volume et du tonnage collectés (densité calculée en fin d'année).

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet d'avenant.

02 - ONF : Proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2023, parcelles 10 et 13

L'ONF propose à la commune d'inscrire les parcelles 13 et 10 au programme des coupes pour l'exercice 2023. La coupe de la parcelle 13 d'une superficie de 7 hectares 34 était prévue en 2023 dans le programme d'aménagement de la commune et celle de la parcelle 10 de 5 hectares 20 était prévue pour 2024 et sera donc anticipée.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'inscription des coupes des parcelles 13 et 10 pour 2023.

03 - Renouvellement de conventions avec la SPA et le RAPAPPEL

Monsieur le Maire propose de renouveler les conventions signées avec la SPA et le RAPAPPEL les tarifs restant identiques à ceux de l'année précédente.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce renouvellement.

04 - Eclairage Public : débat et décision sur l'opportunité d'éteindre une partie de la nuit

Dans le cadre de la sobriété énergétique une réflexion est lancée concernant l'opportunité de limiter la durée de l'éclairage nocturne de la commune. Après débat, Monsieur le Maire propose d'éteindre l'éclairage entre minuit et 6h00, cette proposition étant acceptée à l'unanimité par le conseil Municipal.

Une information sera communiquée aux habitants avant de mettre en œuvre cette décision. En parallèle a été acté la nécessité de programmer le chauffage de la bibliothèque et de la salle de loisirs en fonction de leurs activités de façon à faire des économies.

05 - Informations et questions diverses

Monsieur Hervé GUINOT présente l'état d'avancement de la réfection du site internet de la commune. Un petit groupe de travail sera mis en place pour l'aider dans cette démarche

Séance levée à 20h52


**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard HERRMANN**

